

L'AMI DU PEUPLE,
O U
LE PUBLICISTE PARISIEN,
JOURNAL POLITIQUE ET IMPARTIAL,

Par M. MARAT, auteur de l'Offrande à la patrie,
du Moniteur, du Plan de constitution, &c.

Vitam impendere vero.

Du Vendredi 11 Février 1791.

Parade municipale parisienne. — Efforts de municipalité et de la garde citoyenne de Saint-Cloud, pour chasser les chasseurs de Lorraine des lieux adjacens où ils n'ont été appelés que pour favoriser la fuite de la famille royale. — Nouvelle liste des tripôts de Paris sous la protection des administrateurs de la police.

On a fait courir le bruit injurieux que la municipalité de la Chapelle, cédant aux instances du général et du maire de Paris, alloit accommoder l'affaire du 24 Janvier; comme s'il étoit en son pouvoir de leur vendre le sang de la commune! Comme si les tribunaux ne devoient pas rechercher et punir les auteurs de ce massacre! Comme si tous les citoyens de l'empire n'étoient pas intéressés à en poursuivre supplice.

Quoiqu'il en soit, on dit tout haut que la députation de la municipalité, faite à l'assemblée nation-

nale, pour demander l'égalité des droits d'entrée dans tout le royaume, n'a pour but que de se concilier la bienveillance des Parisiens, de les distraire du massacre de la Chapelle, et de se faire pardonner ces atrocités qu'elle a tant d'intérêt d'ensevelir dans l'oubli, et dont la municipalité de la Chapelle ne peut pas suspendre un instant la vengeance, sans se couvrir d'infamie.

A l'Auteur.

Je vous dénonce et la municipalité et le commandant de la garde citoyenne de Versailles, ces valets des valets de la cour viennent de faire enlever d'autour de la maison de ville les barraques et auvents des vendeurs des papiers nouvelles, sous prétexte qu'ils déplaisent aux administrateurs des bâtimens. Leur unique but est d'empêcher l'affluence des citoyens qui venoient journellement lire ces papiers, et qui se livroient sans contrainte à l'effusion de leurs sentimens patriotiques : ce qui désespéroit nos municipaux aristocrates. Mais quand ils n'auroient fait qu'ôter le pain de la main de ces pauvres gens, ne sont-ils pas coupables de cruauté, de barbarie.

Signé, Le J... citoyen de Versailles.

Le 30 Janv. 1791.

A l'Ami du peuple.

La municipalité de Saint-Cloud, qui n'a pas voulu des chasseurs de Lorraine, il y a trois à quatre mois, fait actuellement tous ses efforts pour les chasser des environs de Saint-Cloud, Versailles, Meudon, &c. Le club de Sevres concourt au même but. Ces chasseurs, vrais satellites de leurs chefs, jettent l'alarme dans tous ces environs, où ils n'ont été attirés que pour faciliter la fuite de la famille royale et servir ses projets de contre-révolution. Observez, je vous prie, que ces chasseurs sont sous les ordres du Sr. Berthier, commandant en second de la garde citoyenne de Versailles, valet de la cour, protégé de Mottié, le même qui servoit en qualité d'aide-de-camp de Broglio, lors du blocus de Paris,

le même qui abandonnât et trahit avec d'Etain et Choisinot fils les patriotes de Versailles lors de l'expédition contre les gardes du corps, le même qui a sollicité le décret barbare contre les possesseurs des terres enclavées dans le grand parc de Versailles, le même qui, pour obéir à Mottié, vint demander à l'assemblée nationale qu'elle décrêtât un monument public aux assassins des patriotes de Nanci, le même qui depuis dix-huit mois n'a pas cessé un jour de travailler au rétablissement du despotisme.

Les grenadiers de Saint-Cloud, bien persuadés que les chasseurs de Vaudemont, tous brigands germaniques, sont des bourreaux dont la cour se servira un jour contre le peuple, et sentant mieux encore combien il est urgent de s'en défaire au plus vite, les ont poursuivis, il y a quelques jours, à coups de fusil, pour les punir des excès qu'ils commettent journellement contre les citoyens sans armes. Espérons que toute la garde patriote des Versailles, Sevres et Meudon, suivra le même exemple; car c'est le seul parti qu'il convient de prendre contre ces satellites allemands, si l'assemblée nationale ne s'empresse de nous en débarasser une fois pour toutes, en les renvoyant chez eux.

Il est de la dernière importance, mon cher Marat, que vous engagiez le public à ouvrir continuellement les yeux sur *Mique* l'architecte, et *Boizard* le concierge du château de Saint-Cloud, traites fieffés; vendus à la cour. Ce sont eux qui peu avant la prise de la Bastille vouloient faire rompre le pont de Saint-Cloud pour empêcher les Parisiens de s'y porter. Ce sont eux dont la cour se sert pour porter les chasseurs de Lorraine à tous les désordres; ce sont eux dont elle se sert pour entretenir une correspondance criminelle avec les ennemis de la révolution à dix lieues à la ronde.

Vous savez que le curé de St.-Cloud, parent de l'ex-archevêque de Paris, est l'un des réfractaires: il vient de s'évader. En mettant les scelés chez lui, on a trouvé son cabinet rempli de chansons et de

libelles contre les meilleurs décrets de l'assemblée nationale.

Signé, G..., grénadier volontaire et citoyen actif de St.-Cloud.

Ce 9 Févr. 1791.

A l'Ami du peuple.

Vous nous avez peint avec des couleurs bien sombres, mon cher Marat, les tripots de la section du Palais royal; mais ces couleurs sont encore trop peu rembrunies; il faut avoir vu ces lieux infâmes pour s'en faire une idée, et il faut être joueur de profession pour savoir à quel point ils sont multipliés dans la capitale. Depuis que le commerce est détruit, beaucoup de marchands du palais royal ne subsistent que du loyer de leurs appartemens. Le Sr. Barbier graveur sur cristaux, N^o. 169 tient un tripot à sa cave qu'il loue 1200 livres par an, un autre à son entresol qu'il loue 800 livres par mois; dans la même maison est encore un tripot au troisième. Il en est à peu près de même des Numéros 123, 144 et de la plupart des baraques en bois où l'on ne trouve que des femmes de mauvaise vie et des escrocs. Bientôt le palais royal sera un coupe gorge; et si l'assemblée nationale, au lieu de s'amuser à des niaiseries telles que le couronnement de Désilles, ne vint enfin à notre secours, tout Paris ne sera plus qu'un repaire de boucans et de brelans.

Voici une liste de maisons de jeu que vous n'avez point encore dénoncées, et qui méritent pourtant bien de l'être. Je les désignerai par les personnages qui les tiennent.

Rue de Cleri. La soi-disant baronne de Monmouy, fameuse par la subtilité de ses mains, au nombre infini de dupes qu'elle a faites, elle vient de joindre le malheureux peintre Hallé, qu'elle ne quittera qu'à la besace, pour ne pas faire mentir le proverbe.

Observez que pour être reçus dans cette maison il faut être franc ministériel ou tout au moins aristocrate fieffé: tels sont les sappajouts conduits par la séquelle de nimphes antiques qui la hanteat.

Rue de Richelieu. La soi-disant dame Laberge, aimant bien le jeu et plus encore le plaisir ; quoi- qu'elle affiche les grands airs, et qu'elle se livre au premier venu avec la facilité d'une femme de la cour, elle a un petit ami de cœur, peu hupé, qu'elle gratifie d'une paire de souliers chaque mois.

Rue Vivienne. La soi-disant dame Rémond, ayant quitté les boulevards pour donner à jouer chaque jour, à danser deux fois la semaine, et à coucher toutes les nuits. On prétend qu'il ne lui est pas possible de résister à un homme qui a belle jambe ; fut-il bourreau.

Rue neuve des Petits-Champs, la soi-disante dame Lignière, peu jolie, mais très-aimable quand elle veut, ayant de l'esprit comme Ninon, des mœurs à la Polignac, et l'esprit d'ordre de la Guimard.

Rue St. Marc. La soi-disant dame Dorozelle, plus malheureuse que coupable, ayant été à la force par ordre (1) d'un juge du nouveau tribunal de police, dont elle étoit dans l'impuissance de payer la protection.

Rue La soi-disant dame Romé, petite blonde sans ame, trop neuve pour faire fortune avec des cartes ; et s'amusant à la tenter en passant de faux billers de caisse (2).

La soi-disant comtesse Auguste, si fameuse par la querelle que lui a faite avec la police, le petit Boucher, secrétaire de Bailly, pour se venger de n'avoir pu s'en faire aimer ; quoi qu'elle soit d'un naturel très-aimant, comme le veut le nommé Bour-solle ; qui se plaint de cette inconstante et le jour et la nuit.

Rue des Filles St. Thomas. La soi-disant demoiselle Guerin, bonne personne, dont le cœur n'est pas encore gâté, et dont les hommes honnêtes déplorent l'infortune ; ont la dit trop vive pour esca-motter.

Rue de Louvain. La soi-disant dame Guadagny,

(1) On veut que ce juge intègre soit le sage Desmousseau.

(2) C'est, dit-on, le bruit général.

ayant trop peu d'astuce et trop de penchant au plaisir pour faire fortune au jeu : elle est la rivale malheureuse de la petite Guerin, elle ne s'en console pas.

Rue neuve St. Eustache. La soi-disant dame Lambert, bonne pâte de femme, dont la maison n'a point l'air *tripot*.

Même rue. La soi-disant dame le Brun, pendant passable de la bonne Lambert,

Rue Ste. Anne. La soi-disant dame Masson, digne élève des escrocs avec lesquels elle a toujours vécu.

Rue de Richelieu. La soi-disant Chateauminois, Provensale surannée, mais dont les heureuses dispositions pour le 31 se sont développées sous les auspices de nos augustes législateurs Chapelier, Maury, Cazalès, d'André, Malonet, Reignier, Foucault, Montlausier, &c.

La soi-disant dame la Tour, ample prêtresse de Vénus et Bacchus, donnant leçon aux jeunes gens et dans un boudoir, et à une table de jeu.

Rue de Grammont. La soi-disant dame Malingant, pensionnaire du Sr. Audoucet, très-adroite à cacher l'odeur de l'onguent gris sous le parfum de la poudre à la tubéreuse; mais peu féconde en jargon, malgré les soins de Champcraets.

Au palais royal. Les soi-disans Dusailant et d'Emailly, qui n'ont pour plaire à ceux qu'elles s'efforcent de ruiner que leur table et leur parure.

Rue notre Dame des victoires. La soi-disant baronne de Lisembac, grande héroïne de coulisses, bien que s'exagénaire, et à moustaches grises comme le sappeur des vétérans, des dépouilles de ses adorateurs elle s'est fait une assez bonne maison. Le sage Riquetti vient d'y faire retraite pendant quinze jours, dans la vue de méditer à son aise le plan des artifices qu'il développera pour leurrer les badauds de l'armée Parisienne et s'en faire nommer commandant général. Et comme il faut toujours qu'elle conserve le souvenir de ses chers amis, on assure qu'elle a escamoté l'étui d'or plein d'assignats que Riquetti a reçu de la part de Léopold, pour proposer dans le comité ecclésiastique la restitution de l'Alsace et de la Lorraine.

La médisance publie que c'est pour se venger de ce rapt, que le vertueux Riquetti a invité la députation municipale du 8, de réprimer les maisons de jeu qui se multiplient chaque jour dans Paris. On aura lieu de le croire, si ce sénateur et la municipalité s'en tiennent là. Un peu de patience, et nous verrons si les tribunes ont eu tort d'applaudir.

La suite au Numéro prochain.

Dénonciation.

Je dénonce au public une gentillesse du général qui marque son respect pour les décrets de l'assemblée : c'est que sur toutes les gibernes il a fait mettre *la nation le roi et la loi*. Dans les nouvelles qu'il fera faire, il supprimera sans doute le mot *nation* ; et la devise qu'elles porteront sera celle du despotisme : car la loi n'est jamais que la volonté de celui qui commande ; et c'est toujours la volonté du roi, quand le roi a en main le pouvoir exécutif dans toute sa plénitude. Si le corps législatif ne s'étoit pas honteusement prostitué au cabinet, il auroit décrété que l'unique devise, consacrée pour les monnoyes, les papiers-monnoyes, les médailles, les boutons d'uniforme des soldats-citoyens, les cartouches et les placards de leurs corps de garde, seroit :
LA PATRIE.

Question à résoudre.

Pourquoi, sur le retroussis de l'habit des gardes parisiens s'en trouve-t-il qui ont un vaisseau et une fleur de lys ? seroit-ce un acheminement pour rendre satellites royaux les soldats de la patrie !

Avis.

La femme de Louvain, qui le 27 dernier avoit mis le poing sous le nez du héros des deux mondes, en le menaçant qu'il seroit pendu, si son mari périssoit ; ne lui a pas tenu long-tems rigueur, lorsqu'elle a vu qu'elle alloit devenir veuve, elle s'est laissé aller et elle a mis son silence a prix, en conséquence elle a fait faire un mémoire par un mémoire par un Avocat

ministériel contre Rossignol, pour tâcher de le perdre dans l'opinion publique et dans les tribunaux sous l'inculpation calomnieuse, qu'il est l'auteur de la mort du moucharde son mari. Mais comme Rossignol ne sauroit être garant de justice que le peuple a faite de ce scélérat; il n'y a rien de mieux à faire que de renvoyer l'assignation aux habitans du F. S. A. lorsqu'elle lui sera intimée, ou plutôt aux vertueux Bailly et au divin Moitié, patrons des moucharde qu'ils emploient, et seuls instigateurs de la scène scandaleuse que Louvain a faite au fauxbourg le jour de son châtement.

Avis.

Nous invitons le Sr. Berthereau ci-devant procureur au Châtelet, député à l'assemblée nationale et membre du comité des pensions, à vouloir bien signer chez M. Martin, notaire, rue de Seine, l'arrangement qui lui est proposé à lui et au Sr. Mougins. Nous aimons à croire qu'il ne nous donnera pas lieu de faire connoître au public les motifs de son refus.

Notice.

Un citoyen, qui me paroît patriote, s'est scandalisé de ce que j'ai dit des anciens parlemens, dans mon numéro 342. C'est être bien loin de louer ces cours de judicature, de dire que toutes corrompues qu'elles étoient, elles étoient beaucoup moins que tribunal de police. Du moins n'autorisoient-elles pas les assassinats comme font aujourd'hui nos commissaires royaux et municipaux. Le parlement de Paris a fait rompre, il y a cinq ans, deux gendarmes pour un coup de pistolet tiré sur un guichetier; et aujourd'hui nos tribunaux voient tranquillement les coupe-jarrets du général égorgés les patriotes: les clameurs de tout Paris ne peuvent pas même forcer la partie publique à rendre plainte.

MARAT, l'ami du peuple.

DE L'IMPRIMERIE DE MARAT.